



● ● ● ●
Conseil communautaire

24 octobre 2024

Rapport de présentation

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera le suivant :

I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire

Transition et ingénierie

1. Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef : Attribution d'un marché public.
2. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment annexe et des extérieurs du siège de la communauté de communes : Avenant n°1 au marché public

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/09/2024 au 01/10/2024

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/09/2024 au 01/10/2024.

Services à la population

3. Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Attribution des marchés publics (2 lots)

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/09/2024 au 01/10/2024

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/09/2024 au 01/10/2024.

Institutionnel

4. Satellites et syndicats : Mise à jour des représentations de la communauté de communes

Direction exécutive

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/09/2024 au 01/10/2024

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/09/2024 au 01/10/2024.

Développement et cohésion territoriale

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/09/2024 au 01/10/2024

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/09/2024 au 01/10/2024.

II. Questions diverses

- 1. Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef : Attribution du marché public**
→ **Rapporteur : monsieur Vial, vice-président en charge de la stratégie patrimoniale et des travaux**

RAPPORT

Initialement porté par la commune de Saint-Chef, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné porte désormais un projet ambitieux de recyclerie sur le territoire. Après divers échanges, et en corrélation avec les politiques publiques portées par la communauté de communes, notamment l'insertion et le développement économique, cette dernière a repris l'opération mêlant économie circulaire, inclusion et valorisation des déchets, en tant que maître d'ouvrage.

Ce projet est fondé sur un postulat simple : Préserver les ressources et les milieux naturels. La recyclerie contribuera activement à la réduction des volumes de déchets, notamment via la réutilisation de ceux-ci pour en faire des ressources. En valorisant les déchets par leur réemploi, la recyclerie promeut les principes du développement durable.

Le programme de construction comprend :

- Un local de 190 m² environ destiné à la gestion des apports des particuliers ;
- Un espace de vente de 215 m² environ ;
- Une plate-forme de type « mezzanine » de 60 m² accessible par le magasin ;
- Deux bureaux de 10 et 14 m² ;
- Une salle de réunion ;
- Des sanitaires ;
- Les voies et parkings en matériaux perméables.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 1 000 000 € Hors Taxe (HT) et la livraison du bâtiment est projetée à février 2026.

Pour mémoire, les Balcons du Dauphiné s'engagent également dans la recherche de financements auprès de l'État, de la Région, du Département notamment au regard du Fonds de soutien aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, de l'Europe, et de la Banque des territoires.

Afin de réaliser ces travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée le 19 juillet 2024, selon la procédure adaptée.

Les éléments de mission confiés au maître d'œuvre sont :

- ESQ : Esquisse
- APS : Etudes d'Avant-Projet Sommaire
- APD : Etude d'Avant-Projet Définitive
- PRO : Etudes de Projet
- ACT : Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- EXE : Etudes d'exécution
- DET : Direction de l'Exécution des Travaux
- AOR : Assistance aux Opérations de Réception

Ainsi que les missions complémentaires suivantes :

- OPC : Ordonnancement, Pilotage et Coordination
- SSI : Concevoir et coordonner le Système de Sécurité Incendie

La date limite de réception des plis était fixée au 05 septembre 2024 à 12h00.

5 offres ont été reçues dans les délais :

1. NAAO Architecture - mandataire (Lyon 69) / GPI (69) / BET COGIFLUIDE (71) / BE GUIVIBAT (42)
2. DE PLUS BELLE - mandataire (Montluel 71) / PMM (69) / 2iBAT (69)
3. LUCIE COTTON Architecte - mandataire (Coulevie 38) / CLIMATIC INGENIERIE CONSEIL (38)
4. ATELIER 43 - mandataire (Lyon 69) / ESEB (38) / BOST INGENIERIE (42) / AXIOME INGENIERIE (38)
5. DELTA ARCHITECTES – mandataire (Usinens 74) / BRIERE FLUIDES (74) / STEBAT (73).

Au regard de l'analyse faite par les services de la communauté de communes, selon les critères fixés au règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (40 points)
 - L'équipe dédiée à la mission : sa composition, son organisation et ses compétences (15 points).
 - La méthodologie proposée : une analyse des besoins et la compréhension des enjeux (15 points).
 - Des références sur des projets similaires (10 points).
- Prix (40 points) ;
 - Pertinence et cohérence du planning détaillé au vu des délais imposés (20 points).

La commission achats s'est réunie le 13 septembre dernier et propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef, au candidat suivant :

Groupe DE PLUS BELLE (Montluel 01) – PMM (69) – 2iBAT (69) pour un montant de 111 000 € HT soit 133 200 € Toute Taxe Comprise (TTC).

● Le président propose au conseil communautaire de :

- **Valider la proposition de la commission achats pour l'attribution du marché.**
- **L'autoriser ou son représentant, à signer l'acte d'engagement ainsi que tout projet d'avenant.**

2. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment annexe et des extérieurs du siège de la communauté de communes : Avenant n°1 au marché public

→ Rapporteur : monsieur Vial, vice-président en charge de la stratégie patrimoniale et des travaux

RAPPORT

Le site communautaire d'Arandon-Passins est constitué de deux bâtiments dont un qui abrite des bureaux et des salles de réunion et qui a déjà été réhabilité.

Le bâtiment annexe n'a pas encore été rénové, il a une superficie d'environ 1 150 m², en outre les espaces extérieurs du siège méritent d'être restructurés.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a donc notifié en décembre 2022 le marché n°2022MOE02 de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du bâtiment annexe ainsi que celui des espaces extérieurs du siège communautaire, au groupement conjoint constitué des entreprises IMPULSE - SORAETEC - SALTO - JPG CONSEIL - CONCEPT ELEC – CANOPEE – SINEQUANON, pour un montant initial (forfait provisoire) de 201 746,20 € Hors Taxe (HT).

La société IMPULSE (38920 Crolles) est le mandataire solidaire du groupement.

Le démarrage des études de maîtrise d'œuvre a pris effet à la date de notification du marché.

La communauté de communes est également propriétaire d'un autre site sur Optevoz accueillant les services du patrimoine, de la régie des eaux et de l'assainissement.

Il est apparu que ce site présentait des incompatibilités d'usage et des besoins de rénovation conséquents. En effet, il est composé de plus de 3 000 m² de bâtiments et 12 000 m² de surface extérieure, qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Des travaux de rénovation lourds (couverture, isolation, menuiseries, système de chauffage...) sont nécessaires ;
- Les extérieurs sont non aménagés, sur un revêtement stabilisé perméable (concassé), avec plusieurs zones de stockage à même le sol ;
- Ils se situent dans le périmètre rapproché du captage Pré-bonnet, avec des usages qui seront réglementés suite à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de mise en conformité ;
- Ils se situent en zone UC du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune pour la création d'habitat pavillonnaire, sur un bassin versant permettant l'infiltration directe des eaux dans un regard d'infiltration.

L'estimation des travaux de base de rénovation-réhabilitation du site d'Optevoz est d'environ 900 000 € HT mais l'impact des possibles recommandations et obligations de la DUP peut être de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Aussi, l'existence de deux sites de travail (au siège à Arandon-Passins et à Optevoz) regroupant chacun un nombre conséquent d'agents communautaires soulève des enjeux managériaux : Le sentiment d'appartenance à la même institution pour laquelle chacun exerce des missions de service public est plus difficile à créer, auquel s'ajoutent des contraintes d'organisation du travail.

Les besoins des services patrimoine, eau et assainissement se répartissent en deux typologies :

- Des espaces administratifs chauffés (bureaux, réfectoire, salles de réunions, vestiaires, sanitaires, archives) ;
- Des espaces techniques (stockage matériel, stockage fournitures, magasin, atelier, garage, stationnements pour les engins, espace de lavage, stockage matériaux extérieurs).

Le bâtiment annexe à Arandon-Passins pourrait répondre aux besoins administratifs des services actuellement positionnés sur Optevoz. Le foncier économique disponible sur le parc d'activité des Couleurs, permettrait d'accueillir l'ensemble des espaces techniques.

Cette organisation optimisée aurait également un impact organisationnel positif sur les temps d'intervention des équipes d'exploitation du patrimoine ou de la régie des eaux et de l'assainissement.

Pour revenir à l'aménagement du bâtiment annexe du siège de la communauté de communes, les études de Diagnostic (DIAG) et d'Avant-Projet Sommaire (APS) ont été réalisées au premier semestre 2023 par le groupement de maîtrise d'œuvre sur le fondement du programme arrêté à la fin de 2022. Ces prestations ont été payées en totalité par la communauté de communes pour un montant total de 32 524,65 € HT soit 39 029,58 € Toute Taxe Comprise (TTC).

Par ordre de service en date du 11 juillet 2023, la communauté de communes a ordonné au groupement de maîtrise d'œuvre de suspendre l'exécution de sa mission, le projet devant être revu, notamment par rapport à la pertinence de l'aménagement d'une salle plurivalente pouvant accueillir le conseil communautaire.

Après une phase de réflexion et des échanges multiples, il a été convenu de supprimer l'aménagement de cette salle. Le programme est donc revu afin d'intégrer des bureaux supplémentaires en lieu et place de celle-ci pour accueillir les agents des services du site d'Optevoz.

En conséquence de quoi, le programme fonctionnel actualisé de l'aménagement du bâtiment annexe au siège et ses espaces extérieurs comprend :

Pour le bâtiment annexe :

- Un espace de stockage ;
- Un espace d'archivage intercommunal ;
- Un espace de bureaux et un espace de travail partagé ;
- Des vestiaires hommes / femmes ;
- Des locaux techniques (onduleur, serveur informatique bis, tableau général basse tension, chauffage, ventilation et climatisation).

Pour les extérieurs :

- La mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking extérieur (36 places) pour alimenter ce bâtiment ;
- Le verdissement des espaces extérieurs, incluant une désimperméabilisation partielle des parkings ;
- La mise en place de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Par ailleurs, suite aux études de diagnostic, l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour l'aménagement du bâtiment annexe et des extérieurs, initialement fixée à 2 800 000 € HT mérite d'être réactualisée ; notamment parce qu'elle repose sur un chiffrage des travaux qui date désormais de plusieurs années.

Dès lors, l'enveloppe prévisionnelle des travaux résultant du programme actualisé s'élève à ce jour à 3 800 000 € HT.

Le budget global de l'opération intégrant l'aménagement du bâtiment annexe, les aménagements extérieurs du site d'Arandon-Passins et la construction de locaux techniques pour le patrimoine, l'eau et l'assainissement s'élèverait à 5,6 M€ HT :

- La réhabilitation du bâtiment annexe et les extérieurs à Arandon-Passins, selon le descriptif susvisé et l'actualisation des prix : 3,8 M€ HT ;
- La construction de hangars et extérieurs d'exploitation sur le foncier économique disponible dans la zone d'activité : 1,8 M€ HT, étant entendu que la consommation de foncier à vocation économique implique par ailleurs sa non commercialisation à hauteur de 25 € / m².

Ce second volet de l'opération sera pris en compte par la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre ultérieur.

Pour le premier volet, le taux des honoraires sur la mission de base fixé par le groupement de maîtrise d'œuvre dans son offre de 2022, de 6,917 % est maintenu.

La reprise des éléments de programmation et des études APS s'élève à un montant de 21 680,18 € HT.

Au niveau des missions complémentaires de la maîtrise d'œuvre prévues en 2022 :

- Est supprimée la réalisation d'une étude d'impact acoustique (2 100 € HT) ;
- Est rajoutée la réalisation d'une étude comparative énergétique (5 800 € HT).

Il convient donc d'acter les modifications suivantes, par un avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement conjoint constitué des entreprises IMPULSE - SORAETEC - SALTO - JPG CONSEIL - CONCEPT ELEC – CANOPEE – SINEQUANON :

- La prise en compte de la modification du programme ;
- La réactualisation de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux à hauteur de 3 800 000 € HT ;
- La modification des missions complémentaires ;
- La reprise des études de maîtrise d'œuvre par le groupement en phase APS sur la base du programme modifié ;
- La modification du montant du marché (forfait provisoire) ainsi que la répartition financière entre les cotraitants.

L'incidence financière de l'avenant est de :

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 94 546,68 €
- Montant TVA (20%) : 18 909,34 €
- Montant TTC : 113 456,02 €

Nouveau montant du marché public de maîtrise d'œuvre :

- Montant HT : 296 292,88 €
- Montant TVA (20%) : 59 258,58 €
- Montant TTC : 355 551,46 €

Des subventions seront sollicitées pour favoriser le financement de l'opération et la vente du foncier communautaire à Optevoz abondera les recettes.

La maîtrise d'œuvre affinera le programme et rédigera les dossiers de consultation des entreprises sur les 12 prochains mois.

● Le président propose au conseil communautaire de :

- **L'autoriser ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment annexe et des extérieurs du siège de la communauté de communes avec la société IMPULSE, mandataire du groupement titulaire du marché.**

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/09/2024 au 01/10/2024

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
054-2024	Convention de gestion et d'exploitation de la zone humide de Sarradin entre la commune de Bouvesse-Quirieu, l'entreprise « les crins d'argent » et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné_ de la signature au 30 septembre 2028			x
055-2024	Maitrise d'œuvre pour la rénovation et la restructuration des 9 crèches intercommunales : Protocole d'accord transactionnel actant la sortie du cotraitant CSB Calculs Structures Bois du groupement titulaire du marché public.		2 734,50 € HT	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/09/2024 au 01/10/2024.

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
134-2024	Contrat d'entretien du système de chauffage de l'accueil de loisirs « Les explorateurs » à Salagnon Société GIACOMINI pour 2 ans		876 € TTC	
135-2024	Contrat d'entretien du système de chauffage du bureau d'informations touristiques à Morestel Société GIACOMINI pour 2 ans		1 308 € TTC	
136-2024	Contrat d'entretien du système de chauffage de la crèche « La farandole des petits pas » à Salagnon Société GIACOMINI pour 2 ans		972 € TTC	
137-2024	Avenant n°1 au marché public de prestations intellectuelles pour une mission d'étude de confortement et réalisation de diagnostic pour l'étang de Bas à Siccieu - société Setec Hydratec		9 450 € HT	
141-2024	Marché de travaux de démolition, réaménagement et extension d'un bâtiment du domaine de Serverin sur la commune de Parmilieu – lot n°8 : façades et isolation par l'extérieur, Avenant n°4 - l'entreprise Gone Concept Isolation		7 000 € HT	
142-2024	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation, restructuration de 9 crèches intercommunales du territoire des Balcons du Dauphiné : Avenant n°1 au marché public - HUMAN Architectes, ECLISSE, 2iBAT, THERMIBEL et SINEQUANON_ prise en compte du départ du groupement de la société CSB			X

143-2024	<i>Avenant n°1 au marché de fourniture, livraison et pose de mobilier, et petits équipements pour l'aménagement intérieur du gîte du Domaine du Serverin – lot n°1 Mobilier, assise et literie - SARL Galis</i>		9 083,13 € HT	
144-2024	<i>Avenant n°1 au marché de fourniture, livraison et pose de mobilier, et petits équipements pour l'aménagement intérieur du gîte du Domaine du Serverin – lot n°2 Petits équipements, électroménagers, décoration et luminaires - SARL Galis</i>		3 639,68 € HT	
145-2024	<i>Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une société ENR : Attribution du marché public - société CoopaWatt</i>		23 640 € HT en tranche ferme et 6 400 € HT en tranche optionnelle	
147-2024	<i>Ecologue phase chantier - Travaux Bordelle Rivoirettes - Société EVINERUDE</i>		12 171,30 € TTC	
148-2024	<i>Mission de coordination sécurité et protection de la santé - Travaux Bordelle Rivoirettes - société ELYFEC</i>		1 218 € TTC	

3. Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement : Attribution des marchés publics (2 lots)

→ **Rapporteur : madame Chebbi, vice-présidente en charge de la petite enfance, des actions à destination de la jeunesse, des services publics en milieu rural.**

RAPPORT

La communauté de communes est compétente en matière de petite enfance et d'enfance. Cela représente pour l'accueil collectif des jeunes enfants : 9 crèches, 1 micro-crèche, 1 halte-garderie itinérante (cette dernière n'est pas concernée par la livraison de repas), et pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 12 structures, mais seulement 9 sont concernées par la livraison de repas.

Les contrats en cours avec la société API restauration pour la fourniture et la livraison des repas dans les crèches et les accueils de loisirs gérés par la communauté de communes arrivent à leur terme au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, depuis début 2024, les structures petite enfance et enfance sont engagées dans un projet commun afin de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement, améliorer la santé environnementale et le bien-être des publics accueillis. Démarche qui répond aux cinq enjeux majeurs du projet de territoire.

Parmi les objectifs de ce projet, figurent :

- Favoriser une alimentation durable des enfants ;
- Proposer plus de produits bio et locaux ;
- Réduire le gaspillage alimentaire.

Fortes de ces valeurs partagées, la communauté de communes souhaite apporter un service de qualité axé sur les éléments suivants :

- L'équilibre alimentaire ;
- La qualité des produits ;
- La valorisation des circuits courts ;
- La découverte du goût ;
- Le plaisir de manger.

Cette prestation s'inscrit dans un cadre réglementaire posé par les différentes lois EGalim, Climat et Résilience, AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) qui imposent notamment :

- Au moins 50% de produits de qualité et durables (60% pour la viande et le poisson) dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. À titre d'exemple, pour 1 000 € Hors Taxe (HT) d'achats de produits alimentaires sur 1 an, au moins 500 € HT doit correspondre à l'achat de produits durables et de qualité, et les produits biologiques doivent représenter au moins 200 € HT ;
- Substitution des plastiques : Interdiction des ustensiles en plastique à usage unique, des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique (à compter du 1er janvier 2025), réduction des emballages superflus ;
- Diversification des sources de protéines ;
- Menu végétarien ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires.

Afin d'assurer la prestation dès janvier 2025, une consultation a été publiée le 24 mai 2024, selon une procédure adaptée et décomposée en deux lots :

- Lot n°1 : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches ;
- Lot n°2 : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, reconductible 3 fois (4 ans maximum).

Le marché prévoit une clause d'insertion imposant au titulaire un volume d'heures à réaliser par des publics en insertion : Personnes avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, jeunes de moins de 26 ans sans qualification, demandeurs d'emploi sénior.

4 sociétés ont répondu à cette consultation avant la date et l'heure limite de réception des offres (le 5 juillet 2024 à 12h00) :

- Lot n°1 crèches :
 - o API RESTAURATION - Mons en Baroeul (59), cuisine de Corbas (69)
 - o ANSAMBLE - Vannes (56), cuisine de Ternay (69)
 - o GUILLAUD TRAITEUR - La Côte Saint André (38)
 - o SHCB - Saint Quentin Fallavier (38)

- Lot n°2 accueils de loisirs : 3 offres reçues
 - o API RESTAURATION - Mons en Baroeul (59), cuisine de Domène (38)
 - o GUILLAUD TRAITEUR - La Côte Saint André (38)
 - o SHCB - Saint Quentin Fallavier (38)

L'analyse des offres a été réalisée par les services de la communauté de communes, selon les critères fixés au règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (70 points) :
 - o Pour la qualité des produits :
 - Qualité des produits entrant dans la composition des repas (20 points) ;
 - Performances en matière de développement des approvisionnements directs des produits agricoles (20 points) ;
 - Diversité des produits et adaptation des menus aux publics ciblés (20 points).
 - o Pour la qualité de la prestation :
 - Organisation mise en œuvre pour exécuter la prestation, moyens humains et techniques dédiés à la prestation et références similaires (5 points) ;
 - Moyens mis en œuvre par la société pour limiter son impact environnemental (véhicules utilisés pour les livraisons, conditionnement proposé, gestion des déchets...) et toute autre indication utile à l'appréciation de l'offre sur le volet environnemental (5 points).

- Prix des prestations (30 points)

La commission achats s'est réunie le 13 septembre 2024 et propose d'attribuer les marchés au candidat suivant :

- Lot n°1 - Fourniture et location d'éléments modulaires équipés : GUILLAUD TRAITEUR - La Côte Saint André (38)
- Lot n°2 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs sans hébergement : GUILLAUD TRAITEUR - La Côte Saint André (38).

Les prestations seront rémunérées par application aux prix unitaires fixés dans l'offre du candidat des quantités de repas commandées.

Le montant annuel estimé (non contractuel) est égal à :

- Lot n°1 (crèches) 253 602 € HT sur la base de 55 000 repas et 55 000 goûters
- Lot n°2 (accueils de loisirs) : 152 100 € sur la base de 42 000 repas (dont 6 000 pique-niques)

- **Le président propose au conseil communautaire de :**
 - **Valider les propositions de la commission achats pour l'attribution des marchés.**
 - **L'autoriser ou son représentant, à signer les actes d'engagements, ainsi que tout projet d'avenant entraînant une modification de marchés.**

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/09/2024 au 01/10/2024

	<i>Objets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sans impact financier</i>
057-2024	<i>Soutien aux principales structures d'insertion du territoire - Convention de partenariat avec l'ARRC pour 2024, 2025 et 2026</i>		15 000 €	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/09/2024 au 01/10/2024.

	<i>Objets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sans impact financier</i>
146-2024	<i>Convention d'occupation précaire maison de santé provisoire de Morestel entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le groupement hospitalier Nord Dauphiné</i>			X
149-2024	<i>Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère pour l'accompagnement des professionnels des crèches, relais petite enfance et centre de loisirs dans le cadre du projet dit « Label vie ».</i>	17 476 € pour 2025 et 17 476 € pour 2026		
150-2024	<i>Convention d'occupation précaire maison de santé provisoire de Morestel entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et docteur TARDY Aurélie_ du 01/10/2024 au 15/01/2025</i>	Un montant mensuel de 483,48 €		

4. Satellites et syndicats : Mise à jour des représentations de la communauté de communes

→ Rapporteur : le président

RAPPORT

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est représentée par des délégués au sein de nombreuses instances du territoire et ses alentours, dont des syndicats intercommunaux.

Des fins de mandat survenant au fil du temps pour diverses raisons, il convient de procéder à des actualisations de ces représentations. Ainsi, avec l'aide des communes, un récapitulatif des membres de leur conseil municipal siégeant dans les instances au nom de l'intercommunalité a été réalisé.

Les organismes comptant dans leurs membres la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et dans lesquels de nouvelles désignations sont nécessaires sont les suivantes :

- Gouvernance de la politique touristique - Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) : 1 titulaire et 1 suppléant le cas échéant.
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat du gymnase la Pléiade : 1 titulaire et 4 suppléants
- Conseil d'administration du collège de Saint Chef : 1 titulaire
- SYCLUM : 2 titulaires.

● Le président propose au conseil communautaire de :

- **Procéder aux nominations nécessaires, afin que la représentation de l'intercommunalité soit complète dans l'ensemble des syndicats mentionnés ci-dessus.**

Direction exécutive

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/09/2024 au 01/10/2024

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
056-2024	<i>Acquisition d'une solution de gestion et de suivi de la flotte automobile et droit d'usage- société Optix</i>		41 671, 20 € TTC	
061-2024	<i>LEADER Terres de Dauphiné 2023-2027 : Convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif, avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné de 2023 à 2027</i>	5 536 € maximum / an		
062-2024	<i>Acquisition d'un droit d'usage d'une plateforme collaborative - société Interstis _ mise en place et droit d'usage pour 3 ans</i>		69 793,02 € TTC soit 23 264.34 € par an sur 3 ans	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/09/2024 au 01/10/2024.

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
139-2024	<i>Avenant n°2 au marché de fourniture et livraison de véhicules pour les besoins de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné – lot n°1 Fourniture, livraison et reprise de véhicules neufs légers.</i>		3 046,43 € HT (portant le marché à 432 920,17 € HT)	
140-2024	<i>Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de véhicules pour les besoins de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné – lot n°3 Fourniture et livraison de minibus neufs.</i>		16,89 € HT	

Développement et cohésion territoriale

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/09/2024 au 01/10/2024

	<i>Objets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sans impact financier</i>
053-2024	<i>Convention financière pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat, entre le département de l'Isère et les Balcons du Dauphiné - subventions versées par l'ANAH pour le territoire pour 2024</i>	50 425,56 €		
058-2024	<i>Action 3 du Programme Local de l'Habitat (PLH) : Octroi d'une subvention à la commune de Brangues pour une aide à la rénovation d'un logement communal (appartement 101 type T3 situé au 136 rue du village)</i>		6 662,65 €	
059-2024	<i>Action 7 du Programme Local de l'Habitat (PLH) : Octroi d'une subvention au bailleur SEMCODA pour la construction de 35 logements locatifs sociaux opération « 30 route de Jalérieu » aux Avenières Veyrins-Thuellin</i>		106 391,60 €	
060-2024	<i>Territoires d'industrie : Convention de partenariat pour le financement du poste de chef de projet, avec les communautés de communes des Vals du Dauphiné et Bièvre Est_ 2024-2027</i>		5 000 €/an	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/09/2024 au 01/10/2024.

	<i>Objets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sans impact financier</i>
138-2024	<i>Contrats de prêt à usage agricole - Entretien du foncier de la zone d'activités des Petites Champagnes</i>			X

II. Questions diverses